

**Bureau du Syndicat Mixte Ouvert**

**Délibération n°B2020-009**

Réunion du 23 novembre 2020

Objet : Modalités de réunion du Bureau syndical du  
23 novembre 2020 en visioconférence.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le bureau, réuni le 23 novembre 2020 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le présent rapport de Monsieur le Président relatif au : "Modalités de réunion du Bureau Syndical du 23 novembre 2020 en visioconférence";
- D'approuver les modalités du déroulé de la visioconférence du Bureau du 23 novembre 2020.

- Nombre de voix pour : 4

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 23 novembre 2020

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

